

**ARRETE DU MAIRE**

N° 2018- 255/ST

**OBJET : Réglementation temporaire de la circulation**

**Route de Lescure – Remplacement d'un poteau à l'identique pour le compte d'Orange effectué par CONSTRUCTEL**

**LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-FLOUR,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6, relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

VU l'arrêté municipal n° 137 du 1er Juillet 1967 portant règlement général et permanent des mesures de police dans la ville de Saint-Flour, et l'ensemble des arrêtés successifs qui l'ont modifié ;

CONSIDERANT que par mesure de sécurité publique, en raison du remplacement de poteaux France Télécom par l'entreprise CONSTRUCTEL, il convient de réglementer la circulation Route de Lescure ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** : La circulation de tout véhicule sera formellement interdite Route de Lescure, conformément au plan annexé :

**Le Mardi 02 Octobre 2018  
de 8 heures 45 à 11 heures 45  
et de 13 heures 45 à 17 heures 00**

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire sera fournie, mise en place et maintenue par l'entreprise CONSTRUCTEL, afin de matérialiser les présentes dispositions.

**ARTICLE 3** : Tout contrevenant au présent arrêté fera l'objet d'un procès verbal et sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Saint-Flour, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5** : Tout recours contentieux à l'encontre du présent arrêté doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Affiché le : 02 octobre 2018

Fait à Saint-Flour, le 28 Septembre 2018

Pour le Maire,  
L'Adjointe Déléguée,

  
Sylvie CHADEL

# Réglementation temporaire de la circulation – Remplacement de poteaux France Télécom par CONSTRUCTEL

▲ Emplacement du poteau à changer

— circulation interdite

